

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	12
Absent	1

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2025

Le mercredi 14 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le , s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRrane, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Stéphane BANCE
M. Vasco COELHO pouvoir à Béatrice ALIROL
MME Rachel COHEN pouvoir à Frédéric DRUART
MME Catherine DESPRÈS pouvoir à Hassan AOUMMIS
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Amandine FRANCISOT
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Henrique MARQUES
MME Danièle GAULIER pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Alain OMRANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Karim GARROUT
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 01 Juillet 2025

Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 01 Juillet 2025

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2223-13 et suivants, et plus particulièrement l'article L. 2223-15 ;

Vu le règlement municipal du cimetière de la Ville de Choisy-le-Roi en vigueur,

Vu la délibération n° 24.047 du conseil municipal du 22 mai 2024 fixant les tarifs municipaux concernant les concessions funéraires du cimetière applicables à compter du 01 juillet 2024.

Considérant, qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs des concessions funéraires au regard de la délibération du conseil municipal n°09-119 en date du 24 juin 2009.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve comme suit les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière et de cases dans le columbarium à compter du 01 juillet 2025.

Concessions				Columbarium		Concessions pour cavurnes	
Enfants 10 ans	Adultes 10 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
117	169	621	1767	239	641	239	641

ARTICLE 2 : A compter du 01 juillet 2025, le tarif du caveau provisoire est porté à 44€ par défunt pour une durée maximum de 30 jours ;

ARTICLE 3 : Précise que ces tarifs concernent les concessions de terrains, cases du columbarium et concession de terrains pour cavurnes du cimetière communal de Choisy-le-Roi.

ARTICLE 4 : Dit que la recette des produits des concessions en résultant sera inscrite au Budget.

ARTICLE 5 : Précise que les tarifs pourront être révisés par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 14 mai 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250521-DEL-25-047-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025